



## Radio France Internationale condamnée pour le scandaleux licenciement d'Alain Ménargues

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 12 mars 2009

[Euro-Palestine.com](#) 12 mars 2009

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

La cour d'appel de Paris vient de condamner Radio France Internationale (RFI) à verser des centaines de milliers d'euros d'indemnités au journaliste Alain Ménargues, licencié en 2004 parce qu'il avait osé rappeler une évidence, le caractère raciste de l'Etat d'Israël.

Alain Ménargues était directeur-général adjoint de RFI en octobre 2004, lorsqu'une campagne vénième fut lancée contre lui par le lobby sioniste, qui disposait déjà, à cette époque, de puissants relais à l'intérieur de la station. Le responsable de la communication de RFI, par exemple, est l'un des animateurs de l'Association pour le Bien-Etre du Soldat Israélien, spécialisée dans la collecte d'argent pour l'armée israélienne.

Le crime de Ménargues ? Avoir rendu compte, de longue date, des crimes de l'armée israélienne au Proche-Orient, que ce soit dans ses reportages ou dans ses livres. Alain Ménargues connaît bien la région, pour avoir été notamment correspondant de Radio-France à Beyrouth pendant de nombreuses années.

Alain Ménargues a ainsi révélé, dans son livre « Les secrets de la guerre du Liban », comment, lors du massacre des Palestiniens à Sabra et Chatila en 1982 à Beyrouth, l'armée israélienne ne s'était pas contentée de fournir un soutien logistique à ses supplétifs des milices phalangistes (fascistes) libanaises, mais qu'elle avait aussi participé, directement, aux exécutions sommaires de civils palestiniens désarmés.

Dans un autre livre, « Le Mur de Sharon », paru en 2004 (avant d'être mis sous le boisseau), Ménargues explique, entre autres, comment l'idéologie sioniste fondatrice de l'Etat d'Israël conduit inexorablement à une politique d'exclusion des populations non juives, palestiniennes.

L'accusation d'antisémitisme fut alors brandie, terrorisant les plus pleutres des journalistes de RFI, c'est-à-dire pas mal de monde quand même, et Ménargues fut promptement viré. Depuis lors, les éliminations ou mises à l'écart des émissions ou éléments suspects se sont succédées à RFI, dont la direction, confiée à Ockrent, la femme du ministre des Affaires étrangères Kouchner, licencie maintenant par charettes entières.

Alain Ménargues avait rapidement porté plainte, devant le tribunal des Prud'hommes, pour ce licenciement abusif. Il avait perdu.

Mais cinq ans après les faits, la Cour d'appel de Paris vient d'inverser le jugement de première instance, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Elle a jugé qu'il n'y avait pas de cause réelle et sérieuse au renvoi d'Alain Ménargues. En conséquence, elle a condamné RFI à payer à Alain Ménargues, outre ses indemnités conventionnelles de licenciement -qui dépassent un mois de salaire par année de présence chez les journalistes professionnels-, une somme de 200.000 euros de dommages et intérêts.

Alain Ménargues est actuellement journaliste indépendant et écrivain installé au Caire.

La source originale de cet article est [Euro-Palestine.com](http://Euro-Palestine.com)  
Copyright © [Global Research](http://Global Research), [Euro-Palestine.com](http://Euro-Palestine.com), 2009

---

Articles Par : [Global Research](http://Global Research)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)